

BNSSA

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

> SAUVETEUR AQUATIQUE (ou NAGEUR SAUVETEUR)

Wattignies ou Liévin



La formation confère à son titulaire les compétences professionnelles nécessaires :

+ prévenir les usagers des risques de la baignade et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade

+ surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite

+ intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

Diplôme d'État relevant du Ministère de l'Intérieur

Objectifs

- + Situer les rôles des différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique
- + Identifier les différents risques accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées
- + Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans la zone de surveillance en ou hors milieu aquatique

Atouts pédagogiques

- + Une formation courte adaptée à un profil nageur
- + Une équipe de formateurs expérimentés au fait des réalités de terrain
- + Des études de situations, des échanges collectifs
- + Analyses de situations vécues

Insertion professionnelle optimale

- + Une expérimentation des situations professionnelles inhérentes
- + Mise en pratique rapide direct

Métiers visés et débouchés

Métier : Sauveteur aquatique

Secteurs d'intervention

*Tous les lieux de baignades d'accès gratuit (plages, lacs...)

*Tous les lieux d'accès payants en compagnie d'un Maître-Nageur Sauveteur ou en autonomie par dérogation préfectorale.

Poursuites d'études

Le BNSSA est un prérequis pour le BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation dans le but de devenir Maître Nageur Sauveteur



Céline STUYVAERT

Coordonnatrice du BNSSA

celine.stuyvaert@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Gestion et suivi administratifs

formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr



PARTIE THÉORIQUE : PRÉPARATION À L'EXAMEN (QCM)

Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique

- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade
- Signalisation d'un poste de secours
- Signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade Balisage
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale
- Organisation des secours
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours
- Mise en œuvre des moyens d'alerte
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques.
- Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours
- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident

PARTIE PRATIQUE : PRÉPARATION AUX ÉPREUVES

- Parcours de sauvetage de 100 m,
- Parcours de sauvetage de 250 m,
- Assistance à personne en difficulté,